



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AQUITAINE-LIMOUS
IN-POITOU-CHAREN
TES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2016-048

PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2016

Sommaire

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE LIMOUSIN

POITOU-CHARENTES

R75-2016-08-08-001 - Arrêté modifiant et complétant la liste des membres de la conférence de territoire du Limousin (5 pages) Page 3

DIRECCTE

R75-2016-08-10-003 - Arrêté n° 2016-100 de Madame Isabelle Notter portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents du secrétariat général et des unités départementales (6 pages) Page 9

R75-2016-08-10-002 - Arrêté n° 2016-103 de Madame Isabelle Notter portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (4 pages) Page 16

R75-2016-08-10-001 - Décision n° 2016-101 de Madame Isabelle Notter portant subdélégation de signature aux agents valideur-hiérarchique des ordres de mission et des états de frais de déplacement (4 pages) Page 21

SGAR ALPC

R75-2016-08-04-006 - EPFL Béarn-Pyrénées - composition des instances - arrêté modificatif - 4 août 2016 (4 pages) Page 26

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-08-08-001

Arrêté modifiant et complétant la liste des membres de la
conférence de territoire du Limousin

Arrêté modifiant et complétant la liste des membres de la conférence de territoire du Limousin

**Arrêté du n°2016/94 du 8 août 2016
modifiant et complétant la liste des
membres de la Conférence de Territoire
du Limousin**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1434-10 et D 1434-25 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment le D du VIII de son article 158 ;

Vu le décret n°2016-278 du 8 mars 2016 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire ;

Vu l'arrêté modifié n°2011-003 du 31 janvier 2011 fixant la liste des membres de la conférence de territoire du Limousin ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE aux fonctions de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées ;

Arrête

Article 1 : La Conférence de territoire du Limousin comprend 50 membres ayant voix délibérative répartis en 11 collèges ;

Article 2 : Sont membres de la Conférence de territoire du Limousin au titre de ces collèges :

1° - Collège des représentants des établissements de santé

20 membres (10 titulaires et 10 suppléants) désignés sur proposition des fédérations représentatives :

a) 10 représentants (5 titulaires et 5 suppléants) des personnes morales gestionnaires des établissements de santé

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jean-François LEFEBVRE	Madame Fabienne GUICHARD
Monsieur Vincent DELIVET	Monsieur Patrick MARTIN
Monsieur Gérard CLEDIERE	Madame Isabelle BIELLI-NADEAUD
Monsieur Valéry JEDRZEJEWSKI	Madame Sandrine MEZIE
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

b) 10 présidents de commissions médicales d'établissements ou de conférences médicales d'établissements (5 titulaires et 5 suppléants)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur le Pr Alain VERGNENEGRE	Monsieur le Dr André SOMMABERE
Monsieur le Dr Jean-Claude HARNET	Madame le Dr Marie-Pierre PICHON
Monsieur le Dr Denis SCHADLER	Monsieur le Dr Christophe RIVIERE
Monsieur le Dr Patrick CHATENET	Monsieur le Dr Jean-Marc BELAUBRE
Monsieur le Dr Serge JEANDEAU	Monsieur le Dr Maher AWADA

2° - Collège des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

8 membres (4 titulaires et 4 suppléants) désignés sur proposition des groupements et fédérations représentatives des institutions sociales et médico-sociales :

a) 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) au titre des personnes âgées

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Françoise BEZIAT	<i>En attente de désignation</i>
Madame Claire VEYRE-REGNER	Madame Stéphanie ORAIN
Madame Bernadette MAUCOURANT	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

b) 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) au titre des personnes handicapées

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Claude CLAVE	<i>En attente de désignation</i>
Madame Véronique LACHAUD	Monsieur Jean-Pierre ROUGERIE
Monsieur Dominique BOUCHER	<i>En attente de désignation</i>
Monsieur Daniel DEVEAUD	<i>En attente de désignation</i>

3° - Collège des représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

6 membres (3 titulaires et 3 suppléants) désignés par le directeur général de l'ARS, suite à un appel à candidatures :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Guy FAUGERON	Monsieur Daniel GAYAT
Madame Martine PELLERIN	Monsieur Didier GAYOUT
Madame Claire ROBERT-HAURY	<i>En attente de désignation</i>

4° - Collège des représentants des professionnels de santé libéraux

14 membres (7 titulaires et 7 suppléants), dont 6 médecins (3 titulaires et 3 suppléants) désignés par les Unions régionales des professionnels de santé et 2 internes en médecine (1 titulaire et 1 suppléant) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur le Dr Jean-Charles BOURRAS <i>URPS médecins</i>	Monsieur le Dr Mickaël FRUGIER <i>URPS médecins</i>
Monsieur le Dr Georges CHATA <i>URPS médecins</i>	Madame le Dr Suzanne NOUHAUD-DELAGE <i>URPS médecins</i>
Madame le Dr Anahita KOWSAR <i>URPS médecins</i>	Monsieur le Dr Patrice MOUNIER <i>URPS médecins</i>
Monsieur le Dr Julien BUSSIERES <i>URPS chirurgiens-dentistes</i>	<i>En attente de désignation</i>
Monsieur Michel GUILHOT <i>URPS masseurs-kinésithérapeutes</i>	Monsieur Mickaël MUNLON <i>URPS masseurs-kinésithérapeutes</i>
<i>En attente de désignation</i> <i>URPS</i>	<i>En attente de désignation</i> <i>URPS</i>
<i>En attente de désignation</i> <i>Interne</i>	<i>En attente de désignation</i> <i>Interne</i>

5° - Collège des représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles et réseaux de santé

4 membres (2 titulaires et 2 suppléants) désignés par le directeur général de l'ARS :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jean-Claude FINI	Monsieur le Dr Michel MARCUS
Monsieur le Dr Hervé NOINSKI	Monsieur le Pr Patrice VIROT

6° - Collège des représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile

2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) désignés par le directeur général de l'ARS, sur proposition des organisations regroupant régionalement le plus grand nombre de ces établissements :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur le Dr Michel JACQUET	Monsieur le Dr Bernard EICHLER

7° - Collège des représentants des services de santé au travail

2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) désignés par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame le Dr Nadine RENAUDIE	Madame Viviane CHRISTOPHE-DUPUY

8° - Collège des représentants des usagers

16 membres (8 titulaires et 8 suppléants) désignés par le directeur général de l'ARS sur proposition des associations les représentant, suite à un appel à candidatures :

a) 10 représentants (5 titulaires et 5 suppléants) des associations agréées au titre de l'article L. 1141-1 du code de la santé publique

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Marie-Claude CARLAT	<i>En attente de désignation</i>
Monsieur Philippe CAIGNAULT	Madame Danielle GADAUD
Madame Marie-France LAROCHE	Madame Monique POTET
Monsieur Robert COSTANZO	Monsieur Claude BAUDIN
Monsieur Pierre PAREAUD	Monsieur Christian COUTURIER

b) 6 représentants (3 titulaires et 3 suppléants) des associations de personnes handicapées et âgées

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Joël DELAYRAT	<i>En attente de désignation</i>
Madame Michèle VAGAPOFF	Monsieur Pierre MARCHAND
Madame Ghislaine RENON	Madame Odette GUILLON

9° - Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

a) 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) du Conseil régional

TITULAIRE	SUPPLEANT
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

b) 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) des groupements de communes désignés par l'Assemblée des communautés de France

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Joël RATIER	<i>En attente de désignation</i>
Monsieur Jean-Pierre JOUHAUD	<i>En attente de désignation</i>

c) 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) des communes désignés par l'Association des maires de France

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Isabelle BRIQUET	Monsieur Alain DARBON
Monsieur Hervé ROUANNE	<i>En attente de désignation</i>

d) 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) des Conseils départementaux

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jean-Claude LEBLOIS	Madame Annick MORIZIO
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

10° - Collège des représentants de l'Ordre des médecins

2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) désignés par le président du Conseil de l'ordre :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur le Dr Joël MALGOUYARD	Monsieur le Dr Michel BARRIS

11° - Collège des personnes qualifiées

2 personnes qualifiées désignées par le directeur général de l'ARS, en raison de leurs qualifications dans les domaines de compétence de la conférence :

Monsieur le Pr Michel BERNARD
Madame Annie QUEYREL-PEYRAMAURE

Article 3 : Le mandat des membres de la Conférence de territoire est prorogé jusqu'à l'installation des conseils territoriaux de santé et au plus tard le 30 décembre 2016.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
- soit, d'un recours hiérarchique devant la ministre des affaires sociales et de la santé,
- soit, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 5 : Le directeur du pilotage, de la stratégie et des parcours de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Pour le directeur général
de l'agence régionale de santé
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
et par délégation,
Le directeur de cabinet



Vincent CAILLIET

DIRECCTE

R75-2016-08-10-003

Arrêté n° 2016-100 de Madame Isabelle Notter portant
subdélégation de signature en matière d'administration
générale
aux agents du secrétariat général et des unités
départementales



PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Arrêté n° 2016-100

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale
aux agents du secrétariat général et des unités départementales**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers.

Secrétariat général

Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail

Madame Agnès Mottet, directrice du travail, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites Ouest

Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites Nord

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché d'administration de l'Etat

Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès Mottet, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Béatrice Cadrieu, attachée d'administration de l'Etat

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marielle Anglerot, attachée d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Dordogne

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Unité départementale de la Gironde

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Gwenael Frontin, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Unité départementale de la Creuse

Monsieur Jean-Marc Dufrois, attaché d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc Dufrois, attaché d'administration de l'Etat hors classe subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Unité départementale de la Charente

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Vienne

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

Article 3 : Dans le cadre de la subdélégation visée aux articles 1 et 2 demeurent soumis à la signature du Préfet de région :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents

- les conventions de tous ordres avec les collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat, à l'exception des conventions dont le montant est inférieur à 50 000 €,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, habilitation est donnée pour présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

Article 5 : Le secrétaire général de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 10 août 2016

**Pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi**

Isabelle NOTTER

DIRECCTE

R75-2016-08-10-002

Arrêté n° 2016-103 de Madame Isabelle Notter portant
délégation de signature en matière de plan de sauvegarde
de l'emploi (PSE) aux agents de l'unité régionale et des
unités départementales

**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social**

Arrêté n° 2016-103

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)
portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du travail, notamment ses articles L 1233-57 à L 1233-57-8,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions
régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la
région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-
Charentes, délégation de signature est donnée pour tous les actes, avis, observations, propositions préparatoires
aux décisions de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions
d'injonction et les décisions de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, telles que
mentionnées aux articles L 1233-57-1 à L 1233-57-8 du code du travail à :

Unité régionale

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines.

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,

Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'Etat

Unités départementales

Unité départementale de la Dordogne

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Unité départementale de la Gironde

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Monsieur Gwenael Frontin, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban, inspectrice du travail

Unité départementale de la Creuse

Monsieur Jean-Marc Dufrois, attaché d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc Dufrois, attaché d'administration de l'Etat hors classe délégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Unité départementale de la Charente

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail délégation de signature est donnée dans l'ordre suivant :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Vienne

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail délégation de signature est donnée dans l'ordre suivant :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

Article 2 : Le secrétaire général de la DIRECCTE, le chef de pôle, les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 10 août 2016

**La directrice régionale
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi**

Isabelle NOTTER

DIRECCTE

R75-2016-08-10-001

Décision n° 2016-101 de Madame Isabelle Notter portant
subdélégation de signature aux agents
valideur-hiérarchique des ordres de mission et des états de
frais de déplacement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Décision n° 2016-101

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)
portant subdélégation de signature aux agents valideur-hiérarchique des ordres de mission
et des états de frais de déplacement**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

Cabinet

Jakubiec André
Pedoussaut Anne-Marie

Quiles Marie-Claude

Secrétariat général

Anglerot Marielle
Bergougnoux Laurent
Bayon Florence
Chapuzet Stéphane
Chrétien Francis
Dovergne Bernard
Henrion Frédérique

Lapeyre Stéphane
Mottet Agnès
Naudou Thierry
Piotte Arnaud
Valladon Monique
Zabern Viviane

Pôle Entreprises Emploi Economie

Auriol-Grégoire Patricia
Aussel Patrick
Deroche Yves
Compain Johann
Devos Pierre
Fakhet Hakim

Mondamert Mathias
Mornet Nicolas
Laguzet Arnaud
Landais Thierry
Lindrec Yann
Pailleau Marie-Jo

Gervais Brigitte
Gibaud Marc
Martin Christophe

Redouane Yasmina
Sorel Sandrine
Szabla Julien

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie

Bouquillon Bertrand
Dubreuil Jean-Guy
Durand Bruno
Forest Nicolas
Goumilloux Guy
Holubeik Jean-Luc

Lecroart Thomas
Lefèvre Eric
Nadaud Pascale
Santi Hélène
Toulou Patrick

Pôle Travail

Arrivets Alexandre
Davidoff Yvan
Fumeron François
Jourdes Damien
Kissien-Schmit Béatrice

Le Fur Philippe
Medjani Laure
Pouzet Patrice
Velle René

Unité départementale de la Charente

Chaussée Pascal
Louineau Jean-Michel
Martinez Maryline

Roussely-Lafourcade Pascale

Unité départementale de la Charente-Maritime

Ducrot Thomas
Dufau Marc

Jutant Paul-Henri
Turpeau Martine

Unité départementale de la Corrèze

Brunaud Bernadette
Mallet Agnès

Lebeau Franck

Unité départementale de la Creuse

Dufrois Jean-Marc

Legros Jean-Paul

Unité départementale de la Dordogne

Baudry Claudine
Delpierre Christian

Jacob Béatrice
Jacquement Joëlle

Unité départementale de la Gironde

Aurillac Philippe
Clinchamps Vincent
Coulon Corinne
Dubo Sylvie
Grandjean Fabien

Hamdoui Hachmi
Lapeyrade Sandra
Ramat Anne
Rodeghiero Sébastien

Unité départementale des Landes

Lemaire Valérie
Gamaleya Florence

Lasserre Cathala Patrick

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Desille-Legeay Pascal

Lestrade Christine

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Blot Philippe
Dupont Hélène
Frontin Gwénaél

Garrigues Didier
Régal Marie-Claude

Unité départementale des Deux-Sèvres

Baty Béatrice
Grégoire Frédéric

Lascombes Lionel
Mistrot François

Unité départementale de la Vienne

Durand Marie-Pierre
Nicolas Guillaume

Ortega Christophe
Salort Sylvie

Unité départementale de la Haute-Vienne

Chaumont Christophe
Dupuy-Christophe Viviane

Duval Nathalie
Roudier Nathalie

Fait à Bordeaux, le 10 août 2016

**Pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi**

Isabelle NOTTER

SGAR ALPC

R75-2016-08-04-006

EPFL Béarn-Pyrénées - composition des instances - arrêté
modificatif - 4 août 2016



PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

ARRETE MODIFICATIF

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES**

Vu l'article 146 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 221-1, L. 221-2, L. 300-1, L. 324-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1617-4,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1607-bis,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L. 302-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2010 portant création de l'établissement public foncier local Béarn-Pyrénées et en approuvant les statuts, et ses modifications successives,

Vu les statuts de l'EPFL Béarn-Pyrénées, et notamment son article 8 relatif aux modalités d'adhésion de nouveaux membres, et les articles 1, 10 et 13 qui découlent du périmètre d'intervention de l'EPFL,

Vu la délibération de l'EPFL Béarn-Pyrénées en date du 3 février 2016 relative à la modification de l'article 10,

Vu les délibérations concordantes du conseil municipal de la commune de Baudreix en date du 23 novembre 2015, du conseil communautaire de la communauté de communes Lacq-Orthez en date du 16 novembre 2015 et du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de Barétous en date du 11 février 2016,

Vu les délibérations de l'EPFL Béarn-Pyrénées en date du 9 décembre 2015 acceptant les demandes d'adhésion de la commune de Baudreix et de la communauté de communes de Lacq-Orthez et en date du 16 mars 2016 acceptant la demande d'adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Barétous,

Vu les délibérations de l'EPFL Béarn-Pyrénées en date du 10 décembre 2015 et en date du 18 mars 2016 prenant acte de l'approbation par arrêté préfectoral de l'extension de son périmètre,

Sur la proposition du secrétaire pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1er : Création-Composition-Siège,

Le paragraphe relatif aux membres qui ont adhéré après la création de l'EPFL de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de création de l'EPFL Béarn-Pyrénées du 10 octobre 2010 et d'approbation des statuts, est modifié comme suit :

Les membres qui ont adhéré après la création de l'EPFL sont :

- Le Département des Pyrénées-Atlantiques,
- La Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes,
- La commune de Salies-de-Béarn,
- La commune d'Andoins,
- La commune d'Aressy
- La commune d'Uzos,
- La communauté de communes Ousse-Gabas,
- La communauté de communes du Piémont Oloronnais,
- La communauté de communes du Josbaig,
- La communauté de communes de Lacq-Orthez,
- La communauté de communes de la Vallée de Barétous,
- La commune de Baudreix,

Article 2 : Composition de l'assemblée générale

L'article 10 de l'arrêté préfectoral de création de l'EPFL Béarn-Pyrénées du 10 octobre 2010 et d'approbation des statuts, est modifié comme suit :

Chaque membre est représenté à l'Assemblée Générale.

Les communes sont chacune représentées par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Elles disposent chacune d'une voix.

Les EPCI sont représentés à l'Assemblée Générale par des délégués en tenant compte de l'importance de la population des communes qui les composent. Ils disposent chacun de quatre voix.

Le nombre de délégués pour chaque membre est calculé de la façon suivante :

<i>Tranche</i>	<i>Nombre de délégués</i>	<i>Nombre de suppléants</i>	<i>Nombre de voix par délégué</i>
<i>Communes</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>EPCI hors communautés d'agglomération Pau Pyrénées</i>			
<i>0-10 000 hab.</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>4</i>
<i>10 001-50 000 hab.</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>4</i>
<i>50 001-100 000 hab.</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>4</i>
<i>Département des Pyrénées-Atlantiques</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>

Le nombre de délégués de la Communauté d'Agglomération se calcule de façon à ce qu'elle représente toujours 50 % des voix (quatre voix par délégué), tant qu'elle représente plus de 50 % de la population. Le nombre de délégués sera calculé selon la règle de l'arrondi supérieur à compter de 0,5.

Au fur et à mesure des extensions, la Communauté d'Agglomération disposera donc d'autant de voix que l'ensemble de tous les autres adhérents (tant qu'elle représente plus de 50 % de la population).

Il en résulte la représentation suivante :

- La Communauté de Communes des Luys-en-Béarn : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants, soit 8 voix
- La Communauté de Communes du Mieu de Béarn : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants, soit 8 voix
- La Communauté de Communes de Vallée d'Aspe : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 4 voix
- La Communauté de Communes Ousse-Gabas : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants, soit 8 voix
- La Communauté de Communes du Piémont Oloronnais : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants, soit 8 voix
- La Communauté de Communes de Josbaig : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 4 voix
- La Communauté de Communes de Lacq-Orthez : 5 délégués titulaires, 5 délégués suppléants, soit 20 voix
- La Communauté de Communes de la Vallée de Barétous : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 4 voix
- La Commune d'Issor : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- La Commune de Bosdarros : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- La Commune de Rontignon : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- La Commune de Meillon : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- La Commune de Salies-de-Béarn : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- La Commune d'Andoins : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- La Commune d'Aressy : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- La Commune d'Uzos : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- La Commune de Baudreix : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant, soit 1 voix
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants, soit 4 voix
- La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants, soit 4 voix
- La Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées : 21 délégués titulaires, 21 délégués suppléants, soit 84 voix,

soit un total de 50 délégués titulaires et 50 délégués suppléants, et 165 voix.

Le mandat des délégués titulaires et de leurs suppléants au sein de l'établissement suit, quant à sa durée, le sort des organes délibérant qui les ont désignés.

Le nombre des délégués des EPCI et des communes est établi au moment des élections municipales et n'est pas modifié pendant la durée du mandat, même si la population totale franchit, dans la durée de ce mandat, l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Article 3 : Composition du conseil d'administration

Le paragraphe relatif à la représentation au conseil d'administration de l'article 13 de l'arrêté préfectoral de création de l'EPFL Béarn-Pyrénées du 10 octobre 2010 et d'approbation des statuts, est modifié comme suit :

Il en résulte la représentation suivante :

- La Communauté de Communes des Luys-en-Béarn : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- La Communauté de Communes du Mieu de Béarn : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- La Communauté de Communes de Vallée d'Aspe : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- La Communauté de Communes Ousse-Gabas : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- La Communauté de Communes du Piémont Oloronnais : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- La Communauté de Communes de Josbaig : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant,
- La Communauté de Communes de Lacq-Orthez : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- La Communauté de Communes de la Vallée de Barétous : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants
- La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants
- Les communes par tranche de 15 : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- La Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées : 13 délégués titulaires, 13 délégués suppléants, soit un total de 26 délégués titulaires et 26 délégués suppléants.

Un exemplaire des statuts de l'EPFL Béarn-Pyrénées est annexé au présent arrêté,

M. le président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Mmes et MM. les Président(e)s et Maires des collectivités et communes membres de l'EPFL Béarn-Pyrénées, M. le Secrétaire Général pour les affaires régionales et Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le **4 AOUT 2016**

Le Préfet de la région Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes

Pour le Préfet,
L'Adjoint au Secrétaire général
pour les affaires régionales.

Aymeric MOLIN

4/4